

A l'occasion d'une réunion spéciale consacrée à ce sujet, le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé mardi aux Etats membres de prendre des mesures pour éviter que les femmes et les filles réfugiées et déplacées ne soient soumises à la violence.

Dans une déclaration adoptée lors de cette une réunion, les membres du Conseil ont déclaré avoir conscience que ces femmes « courent davantage le risque d'être victimes de diverses formes de violation des droits de l'homme et d'atteinte à ces droits, et notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste et de discrimination, qui peuvent se produire à divers stades du cycle de déplacement. »

Le Conseil a à nouveau affirmé que c'est aux Etats membres qu'il incombe au premier chef de protéger leur population.

Il a demandé aux Etats membres « de prendre des mesures pour éviter que les femmes et les filles réfugiées et déplacées ne soient soumises à la violence. » Il a demandé également aux Etats membres que, si ces femmes et filles sont victimes de violence, « elles aient davantage de moyens d'accès à la justice, ce qui comprend notamment la prompte ouverture d'une enquête, l'engagement de poursuites et l'imposition de sanctions à l'encontre des auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste, et la possibilité pour les victimes d'obtenir réparation. »

Dans leur déclaration, les membres du Conseil de sécurité ont aussi demandé « à toutes les parties à des conflits armés de permettre aux réfugiées et aux déplacées d'avoir pleinement et librement accès à l'aide et à la protection humanitaires. »

Le Conseil de sécurité a réaffirmé son intention d'organiser en 2015 une réunion de haut niveau ayant pour objet de faire le point des progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et

national dans l'application de la résolution 1325.

Cette résolution, qui a été adoptée en 2000, est le premier document formel du Conseil de sécurité qui impose aux différentes parties d'un conflit de respecter le droit des femmes et de soutenir leur participation aux négociations de paix et à la reconstruction post-conflit.

Le Conseil de sécurité s'est félicité que le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, ait, en prévision de cette réunion de haut niveau, demandé la réalisation d'une étude mondiale sur l'application de cette résolution.

Le Secrétaire général, pour sa part, a souhaité une large participation à cette étude « qui inclura des recommandations ciblées pour accélérer les résultats. » Il a demandé à son ancienne Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés, Radikha Coomaraswamy, de diriger cette étude.

« Je suis choqué par les attaques ciblées et les violations des droits humains commises contre les femmes et les filles et contre tous ceux qui défendent leurs droits. J'appelle à des mesures immédiates pour mettre fin à l'impunité dans de tels cas », a dit M. Ban dans un message lu lors de la réunion du Conseil par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka.

De son côté le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Edmond Mulet, a déclaré qu'il fallait « admettre que le meilleur moyen de protéger et soutenir les femmes déplacées est de les aider à s'aider elles-mêmes en leur donnant une voix dans le processus de décision et des ressources économiques pour les autonomiser. »

Source: [Centre d'actualités de l'ONU](#)